

COMMUNIQUE

■ APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Conformément à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil instituant une Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), le Comité européen des régulateurs des marchés des valeurs mobilières (CESR) a lancé le 26 novembre 2010 un processus visant à constituer le groupe des parties concernées du secteur financier. Par conséquent, CESR lance un appel à manifestation d'intérêt de parties concernées potentielles, soumis à la publication du règlement AEMF dans le Journal Officiel de l'Union européenne.

Cet [appel à manifestation d'intérêt](#) est accompagné d'un [formulaire de candidature](#) et un [modèle de CV](#).

Les parties intéressées sont invitées à soumettre leur candidature au plus tard le 23 décembre 2010.

Luxembourg, le 30 novembre 2010

